

Le SNALC est représentatif

Aux élections d'octobre 2011, à l'issue d'un scrutin électronique marqué par une forte abstention et de nombreux dysfonctionnements qui ont donné lieu à des recours devant le Conseil d'État, à 1600 voix près, il n'obtient pas de siège au Comité technique ministériel. Le SNALC conserve cependant un siège au CSE. À ce titre il prend notamment une part active à la concertation sur la Refondation de l'École de la République lancée en Sorbonne le 5 juillet 2012 par le ministre Vincent Peillon.

Pour ce qui concerne la carrière des personnels, le SNALC poursuit fortement sa progression dans les commissions paritaires académiques (plus de 310 élus) parmi les agrégés, les certifiés, les professeurs d'EPS, les professeurs de lycée professionnel (PLP) ainsi que les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), démontrant ainsi son efficacité et son expérience dans la défense des intérêts des personnels qu'il représente.

Le SNALC conforte ainsi sa place de deuxième syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré. Il devance les autres organisations : SE-UNSA, SGEN-CFDT, FO, Sud, CGT... qui, pour certaines, ne peuvent prétendre siéger dans toutes les catégories.

Les élections de décembre 2014 constituent pour le SNALC un succès puisque la liste qu'il présente au CTM de l'Éducation nationale avec le SNE recueille 21152 voix (5,5%), ce qui lui permet d'intégrer cette instance de 15 membres. Il gagne également un second siège à la CAPN des professeurs de chaires supérieure qui en compte 4 où il siège ainsi à égalité avec le SNES. Il conserve également ses deux élus à la CAPN des professeurs agrégés (où il est deuxième derrière le SNES avec 4833 voix) et à celle des professeurs certifiés (troisième avec 9944 voix). Il se renforce par ailleurs dans toutes les académies en augmentant son nombre d'élus chez les agrégés comme chez les certifiés et en faisant son entrée dans 6 CTA. **Ainsi avec 16 élus nationaux et 322 élus académiques, il confirme son rang de second syndicat des collèges et lycées derrière le SNES mais loin devant ses autres concurrents (FO, UNSA, SGEN, CGT, SUD) moins bien implantés que lui chez les professeurs.**